

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La présente offre est faite moyennant le prix global et forfaitaire de *(en chiffres et en lettres)* :

Dans les 72 heures de l'acceptation des présentes, l'Offrant s'engage à verser la somme de *(en chiffres et en lettres)* :

entre les mains de Maître [REDACTED] Notaire à Monaco,

à titre d'acompte à valoir sur le prix d'acquisition, toute autorisation et décharges utiles lui étant consenties, pour en effectuer le déblocage et la remise à toute partie intéressée dans le sens indiqué infra :

En cas de signature de l'acte constatant la réalisation définitive de la cession, cette somme s'imputera, à due concurrence, sur le prix d'acquisition.

En revanche, ladite somme restera acquise au(x) propriétaires du Bien de plein droit pour sa totalité à titre de dommages-intérêts globalement et forfaitairement fixés pour l'/les indemniser de tout préjudice subi au cas où

- OPTIONNEL : les conditions suspensives n'auraient pas été réalisées du fait de l'Offrant dans les délais convenus
- l'Offrant refuserait de signer, nonobstant la réalisation des conditions suspensives éventuellement prévues aux présentes, l'acte constatant la réalisation définitive de la cession au plus tard le [REDACTED] après sommation à lui délivrée demeurée infructueuse au terme d'un délai de 15 jours.

L'acompte ne pourra en aucun cas être considéré comme un versement d'arrhes réservant au(x) propriétaire(s) du Bien la faculté de se dédire.

Le solde du prix, soit de *(en chiffres et en lettres)* :

autre l'acompte versé étant payable comptant à la signature de l'acte authentique constatant la réalisation définitive de l'acquisition du Bien dans les conditions définies ci-après.

